ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 68972

Texte de la question

Mme Christiane Taubira demande à M. le Premier ministre de lui préciser les intentions du Gouvernement en faveur des personnes âgées et lourdement handicapées de Guyane sachant que les Guyanais travailleront le lundi de Pentecôte, jour férié supprimé pour financer le plan de solidarité en faveur des personnes âgées et dépendantes. En effet, cette journée de solidarité devrait rapporter 2 milliards d'euros à l'État. Sur ce montant, 1,2 milliard ira aux personnes âgées et 800 millions aux personnes handicapées. Par conséquent, elle demande qu'il soit confirmé que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a prévu une part de cette enveloppe pour la Guyane et les autres départements d'outre-mer. Notamment, l'utilisation de ce fonds pourrait permettre de résoudre le problème de financement que rencontre le centre hospitalier Andrée-Rosemon de Cayenne pour la construction de l'établissement des personnes âgées en Guyane (EPAG). La création de maisons d'accueil spécialisées, inexistantes en Guyane, pour les enfants lourdement handicapés éviterait des départs vers la France et des ruptures affectives et culturelles très pénalisantes, comprenant des préparatifs très difficiles. Par ailleurs, elle demande si les handicapés de Guyane bénéficieront des 60 000 par personne ayant un handicap lourd prévus chaque année à partir du 1er juillet, annoncés en février 2005 par la secrétaire d'État aux personnes âgées, Marie-Anne Montchamp. Elle rappelle que le Président de la République, Jacques Chirac, avait appelé « à la mobilisation de tous » pour l'intégration des personnes handicapées après le vote au Parlement le 3 février de la loi handicap, la réforme de la loi d'orientation de 1975 partant du principe que « toute personne handicapée a droit à la solidarité nationale ». Il serait donc tout à fait naturel et nécessaire que les Guyanais bénéficient des différentes mesures qui seraient mises en place par la CNSA. Elle lui demande de lui faire savoir quels obstacles pourraient s'opposer à cette requête qui constitue un acte de solidarité national pour les personnes âgées et lourdement handicapées de Guyane.

Données clés

Auteur : Mme Christiane Taubira
Circonscription : Guyane (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68972
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6511